

**MEMBRES DU CONSEIL DE L'ESPÉE**

**ÉTAIENT PRÉSENTS EN PERSONNE**

**Représentants de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne :**

Christian CUESTA (vice-président du Conseil d'administration de l'UPEC), Lucie GOURNAY (vice-présidente du conseil scientifique de l'UPEC)

**Représentants des collectivités territoriales :**

Pascal RIBAUD, délégué de Stéphane TROUSSEL (président du Conseil général de Seine-Saint-Denis), Pierre SERNE, délégué de Jean-Paul HUCHON (président du Conseil régional d'Ile-de-France)

**Personnalités désignées par la rectrice de l'Académie de Créteil :**

Alain BOUVIER (Ancien recteur, Professeur émérite des universités de Poitiers et de Sherbrooke), Michèle DELOMEL (doyenne des IEN ET-EG), Martine AMIOT (doyenne des IA-IPR), Philippe BALLÉ jusqu'à 16 h.

**Personnalités désignées par les universités partenaires :**

Élisabeth BAUTIER (Professeure à l'Université Paris 8 Vincennes Saint-Denis), Françoise DIBOS (Professeure de l'université Paris 13), Eric LEVET-LABRY (VP adjoint Université Paris Marne la Vallée)

**Représentants des personnels assurant des activités de formation :**

Alain BERNARD (Maître de conférences - SGEN), Jacques CRINON (Professeur des universités - formation, professionnalisation et recherche à l'ESPÉE), Aude DONTENWILLE-GERBAUD (Maître de conférences - SNESUP-FSU)

**Représentants des personnels relevant du ministre chargé de l'Éducation Nationale et exerçant leurs fonctions dans les écoles, établissements ou services relevant de ce ministre :**

Lorella BUGEAT (PEMF)

**Représentants des autres personnels :**

Concettina REGNIER (SNPREES-FO-94), Doudou THIAM (UNSA Education)

**ÉTAIENT PRÉSENTS PAR PROCURATION AD HOC**

**Personnalités désignées par les membres du Conseil d'École :**

Anne-Marie CHARTIER (chercheuse associée CNRS/ENS Lyon) représentée par Elisabeth BAUTIER

**Personnalités désignées par la rectrice de l'Académie de Créteil :**

Philippe BALLÉ (DAASEN de Seine St Denis) représenté par Martine AMIOT à partir de 16h.

**Représentants des personnels assurant des activités de formations :**

Colette GUILLOPÉ (Professeure des universités – Sgen-CFDT) représentée par Alain BERNARD, Geneviève GUILPAIN (PRCE HC – SUD Education/CGT) représentée par Aude DONTENWILLE-GERBAUD, Eric MESNARD (PRCE – SNESUP-FSU) représenté par Aude DONTENWILLE-GERBAUD.

**ÉTAIENT ABSENTS**

**Représentants des collectivités territoriales :**

Liliane PIERRE, délégué de Christian FAVIER (président du Conseil général du Val-de-Marne), Marie RICHARD, délégué de Vincent ELBE (président du Conseil général de Seine et Marne),.

**Personnalités désignées par les membres du Conseil d'École :**

Alain GONZALEZ (IGRHC directeur du service commune de F.C à l'université Pierre et Marie Curie)

**Représentants des personnels relevant du ministre chargé de l'Éducation Nationale et exerçant leurs fonctions dans les écoles, établissements ou services relevant de ce ministre :**

Didier DELMOND (PEMF)

**Personnalités désignées par les universités partenaires :**

Frédéric TOUMAZET (Vice-président des enseignements et professionnalisation de l'Université Paris-Est)

**Représentants des usagers :**

Renaud COUTURIER (La Fac avec les étudiants de l'ESPÉE), Milena LAMBERT (M2 MEEF), David MADAGASCAR (M2 MEEF), Nathalie PORTE (Professeure des écoles en F.C. Informatique).

## INVITÉS PERMANENTS

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : Denis Alamargot, Anne Bernard, Sophie Canac, François Costa, Myriam Imbert, Brigitte Marin, Jean-Michel Mallard, Nathalie Mériquet, Benjamin Moignard, Gérard Phelippeau, Alexandre Ployé, Sophie RENAUT, Antonio Rodriguez

**ÉTAIENT ABSENTS** : Xavier Pons,

## PERSONNES INVITÉES

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : Jean-Marie BARBIER, Christiane DONAHUE, Christophe MARTIMORT, Sandrine MEURICE, Cindy MONCHAUX,

Le conseil de l'ÉSPÉ de l'académie de Créteil compte 20 votants, parmi lesquels 4 par représentation.

## ORDRE DU JOUR

1. Mise au vote pour approbation du procès-verbal du conseil du 03-07-14 ;
2. Exposé et débat sur l'alternance ;
3. Remplacement des AEU prévues par des DU ;
4. Présentation du compte-rendu de la séance du COSP du 3 septembre par sa présidente ;
5. Information sur la rentrée : effectifs étudiants, résultats aux concours 2014 ;
6. Profils de poste – campagne 2015
7. Examen de l'article 5 du règlement intérieur ;
8. Questions diverses.

## DÉBAT EN SÉANCE

*La séance est ouverte à 14 heures 00.*

**Alain BOUVIER** ouvre la séance et souhaite la bienvenue à chacun pour cette rentrée 2014.

**Aude DONTENWILLE-GERBAUD** s'inquiète du manque de représentation des élus au sein de ce Conseil. Elle déplore l'absence de suppléants, non prévus statutairement. Assurant qu'il ne s'agit pas d'un problème personnel, elle soulève par ailleurs la question de la « double casquette » de collègues chargés de mission de Direction se trouvant également dans une position d'élus.

**Alain BOUVIER** observe que cette situation n'a rien d'inhabituel dans le fonctionnement de l'enseignement supérieur français.

**Aude DONTENWILLE-GERBAUD** déplore que le Conseil ne s'interroge cependant pas sur ce sujet.

**Alain BOUVIER** répond que ce point pourrait être inscrit à l'ordre du jour d'un prochain Conseil.

### **POINT N° 1 : MISE AU VOTE POUR APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL DU 03-07-14**

**Aude DONTENWILLE-GERBAUD** souhaite corriger son propos en page 4 par « *considère que le règlement intérieur devrait mentionner l'importance des départements disciplinaires académiques, et entre autres, dans l'élaboration des sujets d'examens* ».

**Brigitte MARIN** rappelle qu'il a été convenu que le procès-verbal reçu soit diffusé aux membres ayant pris la parole, afin qu'ils puissent, à distance, apporter des modifications à leurs propos en amont de la séance.

**Aude DONTENWILLE-GERBAUD** signale que cela n'a pas été possible du fait de la période estivale.

**Brigitte MARIN** lui propose de transmettre ultérieurement ses modifications au secrétariat de direction. Elle rappelle qu'il a été convenu de voter globalement le règlement intérieur le 3 juillet, bien que l'article 5 soit lacunaire. Ce dernier a été approfondi depuis. Il a fallu ajouter un article 6, qui n'a donc pas été voté.

**Alain BOUVIER** suggère donc de supprimer la phrase le laissant croire.

Le procès-verbal du Conseil du 03-07-14 est approuvé à l'unanimité.

## **POINT N° 2 : EXPOSÉ ET DÉBAT SUR L'ALTERNANCE**

**Jean-Marie BARBIER** est professeur au Conservatoire national des Arts et Métiers, spécialiste dans les rapports entre formation et travail, dont fait partie l'alternance.

Le CNAM est préoccupé par l'entrée Activité. Le travail et la formation sont des activités. Les professionnels sont en effet confrontés au problème de la transformation : comment concevoir et analyser tout ce qui est transformé ? En sciences sociales, les disciplines se sont plutôt constituées autour d'états (fait social, état mental, etc.). Or l'apprentissage ne peut être qu'une transformation. Penser ainsi, c'est aussi remettre en cause ce qui semble fondateur dans l'alternance, à savoir le paradigme dominant théorie/pratique. Or théorie et pratique sont deux activités.

**Jean-Marie BARBIER** s'est demandé si l'on pouvait caractériser les affects, émotions et sentiments en termes de transformation. Les sciences sociales ne sont pas habituées à penser de la sorte. Elles ne sont guère confrontées à la résistance de la vie de tous les jours.

L'intention principale de **Jean-Marie BARBIER** est de reprendre la question des conceptualisations ordinaires, qu'il qualifie de « conceptualisations naturelles », non contrôlées. Dans le monde de la formation professionnelle, il y a tout intérêt à développer des conceptualisations à intention scientifique. Il recommande en ce sens la lecture de son ouvrage *Vocabulaire d'analyse des activités*.

L'alternance est un moyen, à travers lequel l'on recherche quelque chose. Cette formulation n'existe que dans l'univers francophone. Pour **Jean-Marie BARBIER**, on a fait entrer de façon explicite, dans les pratiques éducatives, les pratiques du développement de compétences. La culture de l'enseignement fait intervenir des notions de savoir, d'enseignant, d'application, d'élève, etc. L'univers de la formation développe un vocabulaire et des rôles différents : il s'agit d'un acte de transformation de capacités dont on espère qu'elles seront utilisées dans d'autres circonstances. Le formateur est un organisateur de situations d'apprentissage, et non un professeur, pour des apprenants. Cette culture s'est installée en France dans les années 60 et a prospéré jusque dans les années 90. Elle régresse aujourd'hui, avec une restriction des crédits et du nombre d'acteurs. Se développe aujourd'hui l'univers du développement des compétences (également intitulé « accompagnement » ou « professionnalisation »), avec une volonté de modifier la pratique et le praticien. La notion de compétences a remplacé la notion de capacités. En situation réelle, il faut résoudre les problèmes. La compétence est une référence à partir du constat d'une performance. Le vocabulaire est donc totalement différent. Bien que les textes officiels parlent d'alternance, le problème est plus large : l'enseignement supérieur doit s'interroger sur l'activité située et la façon d'aider les acteurs en situation et élargir le propos avec d'autres pratiques qui ont procédé de même.

La formation-action, se basant sur une situation réelle, est très proche d'une pratique de développement des compétences, tout comme l'est la production d'outils généralisés. Il s'agit d'un apprentissage très différent des apprentissages cognitifs.

L'analyse par les sujets, et non par des spécialistes, de leur propre travail, est toujours effectuée dans une intention de transformation.

**Jean-Marie BARBIER** invite l'assemblée à considérer l'alternance comme l'une des voies possibles, alors que la pression sociale s'exerce autour du développement des compétences.

L'alternance est un dispositif ensemblier, qui mélange moments d'enseignement, de formation et de développement des compétences. Les tuteurs pensent naïvement que, dans le moment de production, l'alternant applique systématiquement les savoirs appris. Le dispositif d'évaluation doit être homologue au dispositif de formation.

Il convient de se poser la question des outils, mais aussi celle des acteurs qui doivent gérer l'alternance, depuis le lieu de formation ou depuis le lieu de production. Il est clair qu'avoir plusieurs cultures favorise la gestion des dispositifs d'alternance.

**Jean-Marie BARBIER** insiste enfin sur le fait que, sur le plan de l'analyse, l'alternance pose également le problème de la notion d'expérience, très prégnante dans le monde du travail. Or le terme est profondément ambigu et mélange souvent vécu de l'activité (qui n'est pas mis en représentation ou en discours), élaboration de l'expérience (action singulière sur une action singulière et fait de penser sa propre activité) et communication d'expérience (ce qui est dit de ce qui a été vécu). Il faut à la fois penser les actes et le sens que les acteurs donnent à leurs actes. Il faut pouvoir rendre compte du fait que les sémiotisations évoluent sans cesse. Penser en termes de transformation oblige en outre à ne pas penser en termes de cause(s).

**Alain BOUVIER** rappelle que l'alternance est censée figurer au cœur des dispositifs de formation.

**Alain BERNARD** mentionne un dispositif très intéressant lancé par des collègues autour du mémoire de master de deuxième année, qui consiste à proposer aux étudiants de rédiger un mémoire attaché à un projet situé dans l'établissement. La proposition peut provenir des étudiants ou de l'établissement.

**Jean-Marie BARBIER** observe que le système, pendant longtemps, a pensé progresser en se spécialisant. Dans une démarche de projets, la pluridisciplinarité se met en œuvre, avec la contribution de plusieurs acteurs. Dans la position de répondre à une demande, il faut produire un service, avec une approche forcément globale : la notion d'usage du produit, dans une démarche intégrée, importe plus que le produit lui-même.

**Alain BOUVIER** demande comment se tissent et se nouent les différentes relations entre les différents formateurs, qui ne sont pas toujours identifiés comme tels.

**Lucie GOURNAY** observe que l'alternance apparaît comme binaire, alors que les étudiants à l'ÉSPÉ sont plutôt dans la multimodalité (stages accompagnés, formation avec des enseignants-chercheurs, formation à l'ÉSPÉ) et dans l'hétérogénéité.

**Christian CUESTA** ajoute que l'alternance à l'ÉSPÉ sera différente de l'alternance dans le reste de l'université, ne serait-ce que du fait de la notion d'employeur unique, l'Éducation nationale, pour les alternants.

**Lorella BUGEAT** s'étonne qu'il ait été dit que les tuteurs étaient naïfs de penser que l'étudiant allait appliquer ce qui lui a été enseigné. Elle estime au contraire que certains points appris en formation sont incontournables et doivent être mis en pratique, sans quoi les tuteurs sont totalement remis en cause.

**Jean-Marie BARBIER** indique avoir remis en cause les grilles établies par les formateurs en centre et utilisées par les formateurs de terrain. Beaucoup d'outils d'évaluation utilisés par les formateurs de terrain reposent sur la pédagogie par objectif, qui ne correspond pas au métier des formateurs de terrain. Or il faut distinguer les cultures professionnelles des lieux de formation et du terrain. Les outils d'évaluation doivent correspondre à ce qui se fait sur le terrain. Les bons formateurs en alternance ont certainement été formés en alternance : il existe clairement un isomorphisme. Pour **Jean-Marie BARBIER**, l'activité ne s'applique pas, elle émerge. Le paradigme théorie/pratique considère que l'élève applique ce qu'il a appris à l'école. Dans certaines écoles d'ingénieurs, il existe des stages ouvriers et des stages de productions (sans la situation sociale de celui qui occupe réellement le poste). Dans l'alternance au sens fort, il faut également épouser la position sociale liée au métier.

**Élisabeth BAUTIER** souligne la question des systèmes de normes : comment évaluer l'efficacité de l'activité en dehors de la satisfaction des normes ?

**Jean-Marie BARBIER** observe que Guy Berger a l'habitude de dire que le problème de la formation des enseignants est que le même acteur (l'État) détient toutes les positions (employeur, formateur, financeur du système éducatif). Ainsi, l'État produit des normes à tous les niveaux. Il convient toutefois de se demander qui pourrait prendre en charge ces positions. Ce problème civique est le plus difficile à résoudre

Pour conclure, **Jean-Marie BARBIER** rappelle que, l'efficience, domaine de la rationalisation de l'action, pose toujours un problème de rapport entre moyens et fins, résultats et effets. L'évaluation ne relève pas du

domaine scientifique au sens strict. Il ne peut pas exister de pratiques scientifiques d'évaluation même s'il peut exister des pratiques d'évaluation scientifiques.

**Alain BOUVIER** remercie Jean-Marie BARBIER et suggère de consacrer une prochaine séance à l'évaluation.

### **POINT N° 3 : REMPLACEMENT DES AEU PRÉVUES PAR DES DU**

**Brigitte MARIN** observe que ces attestations d'études universitaires ont été validées. Il n'est ici question que d'une évolution de dénomination.

**Aude DONTENWILLE-GERBAUD** signale toutefois que les AEU répondaient à un choix de contractualisation des étudiants, avec des enseignements à valider. Elle remarque que cette évolution est demandée dans une lettre et non dans une circulaire, ce qui peut laisser une certaine liberté. Les enseignants sont favorables à une homogénéisation de la formation en France. Ils s'interrogent néanmoins sur la distinction majeure entre Second et Premier degrés à Créteil, et notamment sur le poids énorme lié au mémoire dans la maquette du premier degré, alors que l'écrit professionnel demandé dans le second degré est bien plus léger. En cas de vote, elle demandera une distinction entre premier et second degrés, et votera favorablement pour le second degré et de s'abstenir s'agissant du premier degré, dont la maquette est trop lourde.

**Christian CUESTA** observe qu'il s'agit, pour les étudiants, d'un diplôme plutôt que d'une attestation. Cette évolution est favorable.

**Alain BOUVIER** signale qu'il s'agit d'un point d'information, sans recueil d'avis.

**Martine AMIOT** signale que la commission, la veille, a validé tout ce que proposait l'ÉSPÉ à la rectrice pour l'année 2014-2015. Des ajustements seront effectués l'année prochaine, après cette année de mise en place.

**Jacques CRINON** ajoute que la rectrice a fait remarquer qu'il pouvait être ennuyeux, dans le second degré, d'afficher d'importantes disparités de volumes entre disciplines. L'idée est de pouvoir mutualiser entre étudiants de masters et de DU. Il rappelle que les lauréats du concours sont payés pour se former pendant leur année de professeur stagiaire. Il est logique de proposer une évaluation allégée pour ceux qui suivent une formation adaptée, sanctionnée par un DU.

**Alain BERNARD** observe que le mémoire est un élément nouveau, apparu après le vote du Conseil sur ce DU le 3 juillet 2014.

**Pascal RIBAUD** signale que lors de la visite du Président de la République la veille dans un collège de Seine-Saint-Denis, le Président Troussel a beaucoup insisté sur la formation initiale et la formation continue des personnels. Pascal RIBAUD a travaillé sur une maquette d'évaluation en langues pour l'ÉSPÉ de Créteil, uniquement écrite. Il estime que si les étudiants arrivant à l'ÉSPÉ de Créteil ont passé un concours de premier ou second degré et choisissent d'être candidats dans leur région d'origine, avec une sociologie précise de leur parcours scolaire et universitaire, il conviendrait de réfléchir aux modalités d'évaluation et prendre en compte l'aspect de reproduction sociale de la maîtrise de l'écriture. Le Président Troussel a insisté sur la nécessité d'avoir des dispositifs permettant aux étudiants de reprendre pied en formation continue et des modalités qui permettent que l'engouement pour un métier ou un territoire existe.

**Alain BERNARD** insiste sur le manque de lisibilité des maquettes de master et de DU et de pertinence par rapport aux objectifs des modalités d'apprentissages prévues et au profil des étudiants. Il a été difficile de fournir les dossiers eux-mêmes l'année précédente. Il importera d'améliorer la lisibilité de la conception de l'offre.

**Alain BOUVIER** assure que chacun est conscient des progrès à faire et s'y emploiera.

### **POINT N° 4 : PRÉSENTATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU COSP DU 3 SEPTEMBRE PAR SA PRÉSIDENTE**

**Christiane DONAHUE** rappelle que le COSP a pour objectif principal l'articulation de la recherche et de la formation, dans un but d'amélioration de la formation des futurs professeurs pour réduire les inégalités entre élèves et l'échec scolaire.

Le COSP a commencé par définir ses objectifs à moyen et long termes : l'orientation de la politique pédagogique et de la recherche, le développement de l'activité pour favoriser les recherches pouvant enrichir la formation. Il a évoqué comme thèmes possibles de projets de recherches en interaction avec la pédagogie « les élèves en grande difficulté », « le rôle du numérique dans l'amélioration des compétences », « l'école », « le rôle du mémoire de master dans le développement de la recherche », « la pédagogie universitaire », etc.

Le COSP a également insisté sur la nécessité de constituer la mission de recherche et de rendre possibles ses travaux, avec un budget.

Il s'est également penché sur la question des possibilités de soutien aux jeunes professeurs, doctorants ou maîtres de conférences, allant vers l'habilitation.

Trois réunions sont encore prévues en 2014. Les travaux se poursuivront également *via* des courriers électroniques.

**Aude GERBAUD** demande quel est le lien entre les travaux du COSP et les productions des maîtres de conférences, et souligne le problème de la lisibilité des travaux disciplinaires.

**Christiane DONAHUE** assure que les projets de recherche sont interdisciplinaires.

**Aude GERBAUD** signale qu'une majorité des collègues de l'ÉSPÉ ne sont pas enseignants-chercheurs. Elle demande comment leurs compétences pourraient être prises en compte par le COSP.

**Christiane DONAHUE** se propose de travailler cette excellente question avec le COSP.

**Aude GERBAUD** souligne la question de la composition du COSP, qui selon elle pourrait inclure des représentants d'autres instances.

**Brigitte MARIN** observe que cette composition a été fixée par décret.

**Aude GERBAUD** observe qu'il pourrait être possible d'inviter d'autres personnes pour travaux.

**Jacques CRINON** confirme que le COSP ne pourra pleinement jouer son rôle que s'il introduit des réflexions sur les questions que se posent beaucoup de formateurs. Les thèmes qui seront travaillés par le COSP doivent être connus suffisamment à l'avance pour proposer à tous les collègues qui le souhaitent d'apporter des contributions. Le COSP pourrait ainsi amener à ce que la réflexion de l'ensemble de la communauté se formalise mieux.

**Lucie GOURNAY** estime très intéressant que le COSP se saisisse du volet RH pour l'ÉSPÉ. Elle souhaite néanmoins évoquer les autres missions Recherche et la réflexion sur la politique partenariale de l'ÉSPÉ. Le COSP est un conseil de réflexion et de consultation sur les enjeux de la formation et de la recherche. Il doit développer des partenariats (commissions, écoles doctorales, universités, etc.) et établir un lien avec les unités de recherche et la mission Recherche, qui joue un rôle d'animation important. Il importe de réfléchir sur le travail à mener pour l'innovation pédagogique.

**Pascal RIBAUD** demande si la spécificité des étudiants de l'ÉSPÉ de Créteil a été prise en compte.

**Christiane DONAHUE** le confirme. Ce sujet n'a néanmoins pas été détaillé.

**Alain BERNARD** demande des informations sur les règles de nomination des membres de la mission Recherche et sur le budget du COSP.

**Denis ALAMARGOT** indique que la constitution de la mission Recherche repose sur le règlement intérieur, qui évoque des principes de parité et de représentativité des différentes disciplines. Le COSP n'a pas souhaité

définir des critères formels, car les membres de l'ÉSPÉ changent de statuts et de grades. La mission Recherche sera au plus près représentative des membres enseignants-chercheurs. Le premier cercle de la mission Recherche est constitué de 9 membres issus des conseils scientifiques des universités (dont 4 enseignants-chercheurs du COSP émanant des 4 universités de tutelle), le deuxième de 16 enseignants-chercheurs (8 désignés par les conseils scientifiques des universités, 8 émanant de l'ÉSPÉ) et le troisième de 4 doctorants de préférence.

**Alain BERNARD** rappelle que beaucoup de collègues formateurs ont été désorientés par la rapidité de la réforme. Une lisibilité est indispensable. La Direction a mené beaucoup d'efforts en la matière. Une diffusion rapide du compte-rendu du COSP est également souhaitable.

**Denis ALAMARGOT** signale que les moyens logistiques n'ont pas permis une rédaction rapide du premier compte-rendu du COSP. La rédaction devrait à l'avenir être plus rapide.

**Alain BERNARD** s'enquiert du budget de la mission de recherche.

**Denis ALAMARGOT** indique qu'une dotation de 5 000 euros par université de tutelle est prévue.

**Alain BOUVIER** remercie Christiane DONAHUE pour sa venue et sa présentation.

#### **POINT N° 5 : INFORMATION SUR LA RENTRÉE : EFFECTIFS ÉTUDIANTS, RÉSULTATS AUX CONCOURS 2014**

**Jacques CRINON** rappelle que des documents écrits ont été diffusés en amont de la présente séance. Les résultats de master 1 font apparaître à la fois des étudiants particulièrement brillants et des étudiants extrêmement faibles. Beaucoup d'étudiants proviennent d'autres académies. Cela pose la question de ce qui pourrait être mis en place pour améliorer le niveau des étudiants.

Les effectifs ÉSPÉ sont prévisionnels : il est encore difficile d'avoir des chiffres fiables, les inscriptions et candidatures n'ayant pas encore été stabilisées. Ils sont en augmentation régulière, ce qui pourrait poser à terme des questions d'encadrement.

**Martine AMIOT** observe que les masses sont semblables à ce qu'avait annoncé le Ministère en mars 2014, avec 2000 stagiaires Premier degré et 2 000 stagiaires Second degré.

#### **POINT N° 6 : PROFILS DE POSTES – CAMPAGNE 2015**

**Brigitte MARTIN** observe qu'il s'agit d'établir la liste des besoins liés aux divers projets en respectant les équilibres nécessaires à la montée en puissance de la recherche et de l'enseignement.

Le tableau établi émane des remarques des responsables de site alertés par les collègues des disciplines. Les besoins sont classés par ordre de priorité.

**Aude DONTENWILLE-GERBAUD** tient à rappeler la perte de 139 supports en 5 ans et observe que cette liste annonce la perte d'environ 3,5 supports. En effet, 6 demi-services, voire 7, ont été calculés. Elle dénonce cet aspect de la gestion des postes à l'UPEC alors que les effectifs étudiants doublent et les missions se multiplient. Les collègues déplorent qu'il ne soit plus possible de répondre à la totalité des missions. Tous les collègues ne souhaitent pas faire d'heures complémentaires.

Certains champs disciplinaires suscitent des inquiétudes. Au département des mathématiques, deux collègues partent en retraite, et les supports de ces postes ne sont plus attribués à des enseignants des mathématiques. Ils s'inquiètent et font valoir qu'ils n'auront pas la possibilité de prendre en charge toutes les missions qui leur seront confiées à partir de 2015 sans faire appel à des vacataires.

**Aude DONTENWILLE-GERBAUD** a par ailleurs reçu un message du département d'anglais, posant la question du lien entre université et rectorat. Un collègue classé lors du recrutement sur un poste à temps partagé en avril 2014, après deux journées de formation les 27 et 29 août, a finalement vu le rectorat s'opposer à ce qu'il soit en temps partagé. Le département sera en grande difficulté pour assurer le suivi des stagiaires.

Elle signale enfin que les chiffres sont faux (1 044 heures de suivi assurées alors que l'équipe ne peut en assurer que 376).

**Sophie CANAC** confirme un besoin de ressources en anglais pour mettre en place le suivi des nombreux stagiaires. Le collègue qui s'est vu refusé le poste en temps partagé accepte de réaliser une partie importante d'heures en vacation.

**Aude DONTENWILLE-GERBAUD** signale par ailleurs qu'un détachement implique que le support de poste soit conservé au titulaire pendant cinq ans. Or tel n'a pas été le cas pour un collègue en détachement depuis 3 ans.

**Christian CUESTA** indique que le support de poste est conservé un an pour un enseignant-chercheur.

**Brigitte MARIN** signale que les postes 13, 19 et 21 de la liste sont destinés à fournir des ressources de formation en mathématiques.

**Jacques CRINON** observe que les collègues ont toujours tendance à raisonner en termes de remplacement des départs dans la même discipline. Or il n'est pas possible de procéder ainsi avec des remplacements poste-à-poste. En outre, cela ne peut jamais être sur un même support budgétaire.  
*La proposition est approuvée à la majorité (4 abstentions).*

#### **POINT N° 7 : EXAMEN DE L'ARTICLE 5 DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR**

**Brigitte MARIN** signale que tout ce qui a été ajouté est repérable en rouge. Les ajouts qui concernent les conseils de perfectionnement n'ont finalement pas d'intérêt, car ils renvoient à des textes précis déjà existants.

**Françoise DIBOS** demande quand le sujet de la Commission financière a été voté.

**Brigitte MARIN** répond que l'ensemble du règlement intérieur a été voté le 3 juillet sauf l'article 5, qui avait été contesté, et l'article 6.1, qui vient d'être ajouté.

**Françoise DIBOS** demande comment sont représentées les universités dans la Commission financière.

**Alain BOUVIER** estime indispensable, compte tenu de l'importance du sujet, qu'une place légitime soit faite aux universités dans la commission financière.

**Alain BERNARD** rappelle qu'une rédaction proposée le 3 juillet prenait en compte cet aspect.

**Christian CUESTA** propose de mentionner « *des représentants des universités* ».

**Lucie GOURNAY** signale que la commission financière n'est pas encore constituée. Elle aura un rôle de bureau, préparant les sujets en amont des réunions de Conseil. La représentation des autres universités sera assurée lors du débat et du vote. Elle rappelle que la commission financière est une émanation du Conseil de l'École.

**Doudou THIAM** demande si les autres universités contribuent au budget de l'ÉSPÉ.

**Élisabeth BAUTIER** estime qu'il sera trop tard pour manifester un mécontentement lors du conseil. Elle n'a pas eu connaissance du modèle économique élaboré par les universités et l'ÉSPÉ. Les conventions qui liaient les universités à l'IUFM sont obsolètes. Une présentation est nécessaire. Elle propose d'inviter les universités concernées lors des travaux des commissions.

**Alain BOUVIER** propose de voter l'article 6.2. Si à l'usage, il s'avérait insatisfaisant, le règlement intérieur pourrait être modifié.

**Jean-Michel MALLARD** indique que le budget de projet doit être élaboré pour le 1<sup>er</sup> octobre. Les universités de l'académie ont été associées aux travaux. Les universités et l'UPEC font remonter leurs contributions. Ce dispositif ne pourra se mettre en place que pour le budget 2016.

S'agissant de l'article 5, **Aude DONTENWILLE-GERBAUD** demande comment s'expliquent les disparités entre conseils de perfectionnement, certains paraissant très rétrécis.

**Brigitte MARIN** indique que ce point figure en annexe.



**Aude DONTENWILLE-GERBAUD** demande comment sont gérés les services des enseignants formateurs et comment sont choisis les profils de postes. Elle demande si le règlement intérieur pourrait préciser ces modalités.

**Brigitte MARIN** indique que la gestion des services est effectuée dans les sites, selon un travail collaboratif de répartition. Le responsable de site joue un rôle dans l'équilibrage.

**Aude DONTENWILLE-GERBAUD** s'étonne des différences dans les lettres de mission.

**Brigitte MARIN** précise que ces lettres de mission reprennent en grande partie la description des missions par les collègues.

**Aude DONTENWILLE-GERBAUD** rappelle que se joue, derrière ces mots, la vie quotidienne des collègues.

**Brigitte MARIN** rappelle que les besoins sont croissants, à ressources constantes. Il importe de se recentrer sur l'ÉSPÉ. La mobilisation n'est pas assez générale. Certains enseignants et enseignants-chercheurs rechignent à revenir à l'ÉSPÉ. Il serait bon que les équipes se saisissent de cette question essentielle.

**Lucie GOURNAY** insiste sur l'importance de savoir qui joue ce rôle de veille pour alerter si besoin, à savoir la Direction de l'ÉSPÉ

**Brigitte MARIN** insiste sur la complémentarité du travail conduit entre responsables de sites et responsables de mention.

**Aude DONTENWILLE-GERBAUD** demande comment anticiper des demandes de poste et faire valoir des besoins lorsque, dans un master 2 premier degré, il n'y a plus de champ disciplinaire qui apparaissent, mais des enseignements par compétences, sans lisibilité sur qui s'inscrira.

**Brigitte MARIN** indique que ces questions se discutent lors de réunions d'équipe de Direction élargie, chaque mois. Il est possible d'y inviter des représentants en fonction des sujets traités.

**Alain BOUVIER** observe que la limite horaire de 16 heures 30 a été dépassée et demande si le Conseil est en mesure de voter cet article 5.

**Aude DONTENWILLE-GERBAUD** estime ne pas être en mesure de voter l'article 6.1 et souhaite qu'il soit développé. Le statut de commission ne lui semble pas permettre une nécessaire pérennité. Il faut également en définir les missions et permettre qu'il soit possible de s'en emparer pour travailler avec l'équipe de Direction.

**Alain BERNARD** demande pour quelles raisons la composition des conseils de perfectionnement n'a pas lieu de figurer dans ce règlement intérieur.

**Brigitte MARIN** indique qu'il s'agissait d'un excès de zèle dans la rédaction. Cette composition est régie par des textes. La formule « *une représentation de l'ensemble des acteurs* » semble préférable.

*L'article 5 est adopté à l'unanimité.*

**Alain BOUVIER** souhaite mettre au vote l'article 6.

**Aude DONTENWILLE-GERBAUD** déplore qu'une nouvelle fois, un article ultrasensible doive être voté « en catastrophe » et estime nécessaire de prendre le temps de s'y consacrer.

**Alain BOUVIER** met cependant l'article au vote.

**Brigitte MARIN** observe que cet article, s'il est adopté, pourra toutefois être amélioré ultérieurement en annexe.

*L'article 6 est adopté à la majorité (2 votes défavorables, 1 abstention)*

**Aude DONTENWILLE-GERBAUD** regrette très vivement la façon dont se déroulent ces conseils de l'ÉSPÉ qui ne permettent pas une réelle vie démocratique.

**POINT N° 8 : QUESTIONS DIVERSES**

*En l'absence de questions diverses, la séance est levée à 16 heures 45.*

*Les prochaines réunions se tiendront les 20 novembre 2014, 15 janvier, 19 mars et 18 juin 2015.*